



## *Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mille dix-huit et le vendredi 25 avril, à seize heures et cinquante quatre minutes,  
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 18 mai 2018, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

**Etaient présents (22):** Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Michelle MAKAIA-ZENON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Judex LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur José ADELAIDE, Madame Florence DUPORT, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Joubert LUCE.

**Etaient Excusés (01):** Madame Victoire JASMIN.

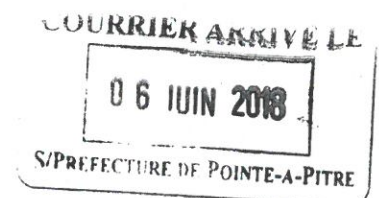
**Etaient représentés (03):** Monsieur Ketty LABUTHIE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Monsieur Jean DARTRON.

**Etaient absents (07):** Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Madame Sabrina GARES, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Léonard JERUL.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Marie-Christine NANNETTE a été désignée pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



## Délibération n°04-11-2018

### Réalisation d'un forum Citoyen EcoQuartier « Cœur de Grippon » dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable 2018.

La Semaine Européenne du Développement Durable 2018 (SEDD) prévue du 30 mai au 05 juin, a pour thème « Villes et territoires de demain ». Partout en France, ce sera l'occasion de faire découvrir des initiatives territoriales, urbaines et architecturales innovantes.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre en lumière l'EcoQuartier « Cœur de Grippon » par le biais d'un forum citoyen écoquartier, « Cœur de Grippon » le mercredi 30 mai 2018 avec pour objectifs :

- d'informer la population sur la construction de l'écoquartier « Cœur de Grippon » ;
- d'échanger avec la population afin de lui permettre de s'approprier l'écoquartier ;

De partager des temps forts autour des questions de biodiversité, de tradition, d'aménagement, d'innovation par la créativité issue du tissu associatif et plus généralement de la société civile.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Considérant** l'Agenda 21 local France,

**Considérant** l'EcoQuartier « Cœur de Grippon »,

**Considérant** l'appel à projets du Ministère de la transition écologique et solidaire « Villes et territoires de demain »,

**Où l'exposé du Maire,**

**Et après en avoir débattu,**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver l'organisation du Forum Citoyen EcoQuartier « Cœur de Grippon », le 30 mai 2018 ;

**Article 2** : d'approuver le budget prévisionnel et le plan de financement de l'opération, comme suit :

DEPENSES	MONTANT EN €	RECETTES	MONTANT EN €	%
Location de chapiteaux	900	DEAL	2 800	80%
Prestataires (artistes, conférenciers)	650	COMMUNE DE MORNE A L'EAU	700	20%
Communication (Banderoles, teeshirt)	1 100			

Collation, repas	850			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 500</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3500</b>	<b>100</b>

**Article 3 :** d'autoriser le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;

**Article 4 :** le Maire, la Directrice Générale des Services, sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

**Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal**

**Pour expédition certifiée conforme  
Fait à Morne-À-L'eau, le 28 mai 2018,**

Le Maire,

**Philipson FRANCFORT**

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 06 Juin 2018 .....

Formalités de publicité

Effectuées le 07 Juin 2018.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

